

ARRETE MUNICIPAL

DIRECTION : DGA Ressources
SERVICE : Direction des Ressources Humaines

DRH N° 2026 - 716
Date : 20/04/2026
Mis en ligne le : **28 AVR. 2026**

Objet : Arrêté de désignation des représentants de la commune aux Commissions Administratives Paritaires
N° Acte : 5 - 3

Le Maire de la commune de Vitrolles,
Vu le Code Général des Collectivités

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son titre VI du livre II

Considérant l'article R 262-18 du décret 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux CAP qui stipule que « l'autorité investie du pouvoir de nomination désigne les représentants de la collectivité parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité »

Vu les élections professionnelles du 8 décembre 2022

Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune pour siéger aux Commissions Administratives Paritaires

ARRETE

Article 1 :

L'objet du présent arrêté est de désigner les représentants de la commune à siéger aux Commissions Administratives Paritaires. Ainsi sont nommés :

CAP C :

6 titulaires : Daniel AMAR – Malik MERSALI – Michel PIQUET – Martine MIGLIOR – Anissa MERAKCHI – Malick SAHRAOUI

6 suppléants : Nadine CUIILLIERE - Séverine CHABROL – Dominique SOW – Lalia ATTAF – Lionel GUARDADO – Roxane MORO

CAP B :

4 titulaires : Daniel AMAR – Malik MERSALI – Michel PIQUET – Martine MIGLIOR

4 suppléants : Nadine CUIILLIERE - Séverine CHABROL – Dominique SOW – Lalia ATTAF

CAP A :

4 titulaires : Daniel AMAR – Malik MERSALI – Michel PIQUET – Martine MIGLIOR

4 suppléants : Nadine CUIILLIERE - Séverine CHABROL – Dominique SOW – Lalia ATTAF

Article 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Loïc GACHON

